

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 Juin 2014

1) CONSTITUTION DES COMMISSIONS DE L'AGGLO 2B

Mr le Maire informe le conseil que les commissions de l'Agglo2b ont été constituées. Les commissions sont au nombre de 14 et sont composées d'environ 20 personnes.

Mr le Maire présente chaque commission :

1. RESSOURCES HUMAINES : 18 personnes
2. CIAS, Personnes âgées : 10 personnes, Mr le Maire a suggéré d'intégrer un membre du GIR 7 parmi les membres extérieurs.
3. ECONOMIE : 22 personnes, Mr le Maire s'est présenté, mais en accord avec Mr MARY, il va lui laisser sa place
4. SPORT : 20 personnes, Mr CHATAIGNER pour Chiché
5. CULTURE : 22 personnes, Mme PICHERIT pour Chiché
6. ASSAINISSEMENT : 22 personnes, Mr GROLLEAU est intéressé pour y participer. Mr le Maire en fera part à l'Agglo
7. POLITIQUE DE LA VILLE – JEUNESSE : 21 personnes, Mme TURPEAU s'est inscrite mais propose sa place à un autre conseiller de Chiché qui serait intéressé. Elle précise que cette commission gère les gens du voyage, la délinquance, la prévention et s'adresse plus spécialement à une population d'adolescents. Mme ROBIN dit qu'elle est intéressée et veut bien remplacer Mme TURPEAU. L'Agglo en sera informée.
8. RURALITE ET TRANSPORT, 25 personnes
9. ENFANCE – PETITE ENFANCE : 24 personnes, Mme TURPEAU pour Chiché
10. AMENAGEMENT DE L'ESPACE : 26 personnes
11. TOURISME : 22 personnes. Le problème majeur à régler pour cette commission est Pescalis qui est en déficit.
12. SERVICES TECHNIQUES : 22 personnes
13. GESTION DES DECHETS : 23 personnes, Mr MARY pour Chiché
14. DEVELOPPEMENT DURABLE : 24 personnes, Il reste une place à pourvoir par la commune de Chiché. Mr le Maire demande qui est intéressé. Mr CHOLOUX se propose. Mr le Maire en informera l'Agglo.

Mr le Maire précise que les commissions ont été constituées mais il est encore possible aux conseillers de s'inscrire dans une commission qui les intéresse.

2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

2.1.PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENEUVELABLES

* Salle de gym :

Mr MARY signale que le chantier n'est pas terminé pour la partie toit. Il y a quelques conflits de finition avec l'Entreprise FRADIN BRETTON.

Il précise que l'option de renforcement de la charpente était nécessaire et que cela a été réalisé. Les éléments de renforcement de la charpente sont en ferraille, il faudrait appliquer une peinture anti-rouille pour que le travail soit correct.

Le conflit avec FRADIN BRETTON porte également sur les panneaux d'isolation qui ne sont pas bien posés car cela laisse des ponts thermiques de chaque côté. Cela doit être repris.

D'autre part, Mr MARY explique qu'il faut prendre une décision pour le raccordement au réseau de la production photovoltaïque de la salle de Gym. En effet, le coffret de raccordement GEREDIS est posé au pied du poteau électrique actuel. Il est donc nécessaire de faire une tranchée et de poser le câble et la gaine pour le raccorder au réseau.

Cela va représenter une plus-value liée au retard de l'effacement des réseaux.

Mr MARY a demandé un devis à FRADIN BRETTON pour réaliser la tranchée de raccordement et pour appliquer une peinture sur les éléments de renforcement de la charpente. Il signale que le prix du devis est correct pour la tranchée mais un peu élevé pour la peinture.

La totalité du devis s'élève à 3349.04 euros TTC.

Mr MARY propose de voter pour l'accord du devis dans sa totalité, mais il négociera quand même le prix de la peinture.

Vote : accord de principe du conseil pour accepter le devis.

Mr MARY précise enfin que le nettoyage des murs de la salle a été réalisé par l'entreprise BGB Propreté. Des devis ont été demandés à 3 entreprises mais seulement 2 se sont déplacées.

Devis BGB Propreté : 900 € TTC

Devis SAN : 1536 € TTC

Mr MARY informe le conseil que la commission s'est réunie le 20 mai dernier. A cette occasion, une visite des bâtiments communaux a été organisée.

Les différents points suivants ont été abordés lors de la commission :

***Mairie :**

La commission propose d'équiper la salle de mariage et de conseil des éléments suivants :

- chemin de table pour la table de mariage
- 2 fauteuils Louis XVI pour les mariés
- 2 rideaux pour les ouvertures

Un devis a été demandé à l'entreprise FONTENEAU Décoration. Celui-ci s'élève à 3213,04 euros TTC.

Mr le Maire et plusieurs conseillers auraient aimé avoir plusieurs devis.

Mr MARY dit que certaines entreprises ne veulent plus faire de devis lorsqu'elles ont déjà été consultées et qu'elles n'ont pas été retenues. Il signale qu'en général il sollicite plusieurs sociétés (ex : pour les travaux électriques, il travaille avec 4 entreprises différentes).

Les conseillers sont toutefois d'accord sur le fait que l'Entreprise FONTENEAU fait du travail de qualité et qu'il n'y a pas d'équivalent aux alentours de Chiché.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer pour ou contre l'acceptation du devis.

Accord du conseil.

***Eglise :**

Mr MARY rappelle le problème du plancher dangereux et de l'usure des cloches de l'horloge de l'église qui avaient été évoqués lors du dernier conseil.

La commission propose de refaire le plancher et de réparer que la petite cloche.

Mr MARY présente les devis correspondants :

- Plancher : Devis de l'entreprise BILLEAU-METAIS s'élevant à 1224,36 € TTC
- Petite cloche : devis de l'entreprise LUSSAULT s'élevant à 3012,00 TTC

Mr RENAUDET demande ce qu'on risque si on attend.

Mr MARY signale que dans ce cas la cloche peut se fendre et que les frais seront alors beaucoup plus importants.

Il précise que cela fait partie du patrimoine.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer.

Accord du conseil pour faire les travaux du plancher et de la petite cloche.

Ecole :

La commission propose de changer les ouvertures de la maternelle pour faire des économies de chauffage. Les fenêtres actuelles sont en bois et datent des années 1960.

Mr MARY présente un devis de l'entreprise BILLEAU-METAIS de 6494,43 € TTC.

Ce devis comprend la fourniture de menuiseries PVC au Nord et de menuiseries ALU au sud. Cela représente 3 portes et 4 fenêtres.

F.Choloux demande si on peut prétendre à des aides pour économies d'énergie.

Mr le Maire dit qu'on va se renseigner.

Mr MARY demande au conseil s'il est d'accord pour réaliser les travaux et accepter le devis.

Accord du conseil.

Salle des fêtes :

La commission propose d'améliorer le fonctionnement du système vidéo-projecteur et la sonorisation directe avec la sono en installant :

- une petite porte sous la scène : devis BILLEAU-METAIS de 296,27 € TTC
- un rack pour tous les raccordements existants : devis FRADIN BRETTON 2211,60 € TTC, (le devis de l'Entreprise SONOLIVE étant beaucoup plus élevé).

ainsi il n'y aurait plus de câble sur la scène.

Mr BOCHE propose de mettre une prise au milieu de la scène devant.

Mr MARY répond que cela peut être étudié.

Mme Moro pense que les intervenants (DJ, animateurs de soirée) seront moins sollicités car les particuliers vont préparer leur musique eux-mêmes.

Mr MARY précise que cette installation ne rajouterait pas de matériel mais aurait pour but de faciliter l'utilisation de l'existant. Il s'agit d'un complément.

Accord du conseil pour les 2 devis présentés.

Mr MARY précise également que la commission a remarqué que le bar n'est pas accessible aux enfants et aux personnes en difficulté car il est trop haut. La commission propose de baisser la hauteur sur 1 ou 2 m. Mr MARY se charge d'étudier cela plus en détail.

*Salle de sport :

Chauffage :

Mr MARY rappelle la nécessité de simplifier le système de chauffage pour diminuer la consommation de gaz. Il espère une économie d'environ 5000 €/an.

La nouvelle installation coûterait 764.980 € TTC (devis Fradin Bretton).

Une minuterie serait installée et couperait le chauffage au bout de 30 minutes au lieu de 40 minutes actuellement. Il rappelle qu'à partir de 15 degrés, le chauffage se coupe seul.

Mr le Maire doute qu'on puisse économiser 5000 €/an mais propose au conseil de se prononcer.

Vote : accord du conseil.

Nettoyage sol :

Mr MARY présente un devis d'une machine pour nettoyer le sol. Cela permettrait un nettoyage plus rapide et de meilleure qualité.

Devis : 3588,00 € TTC

Mr RAMBAULT pense également que cela réduirait la pénibilité du travail des agents qui actuellement serpillent la salle à la main chaque semaine.

Mr RENAUDET propose d'utiliser la machine qui sert pour la salle des fêtes. Il suffirait de prévoir une rampe pour la monter dans la remorque pour la transporter à la salle de sport. Le matériel actuel serait donc rentabilisé.

Mr MARY pense que la machine de la salle des fêtes ne doit pas être déplacée. Cela risque d'endommager le châssis. Il précise qu'il faut que la machine n'ait aucun défaut sinon le sporting sera endommagé.

Mr le Maire regrette que cela n'ait pas été inscrit au budget.

F.Mary propose que l'on prenne le temps de la réflexion et il va demander d'autres devis

Concernant les produits d'entretien, Mr MARY signale que l'entreprise DESLANDES l'a contacté et lui propose de baisser ses tarifs de 25 %.

*Terrain stabilisé (terrain de boule) :

Mr MARY présente un devis H.E.S. pour l'éclairage du stabilisé s'élevant à 1079,10 €.

Mr GROLLEAU demande si le terrain sert actuellement.

Mr BOCHE répond que oui.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer.

Vote : Pour les travaux : 12, Absentions : 7

Le devis sera donc signé.

2.2. ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAIN

*Remplacement de la tondeuse autoportée :

Mr RENAUDET informe le conseil de la livraison de la tondeuse.

Il signale qu'elle consomme plus que l'ancienne mais c'est normal car elle est plus puissante.

Mr MARY trouve qu'elle taille plus bas qu'avant et qu'il convient de sensibiliser les employés communaux afin qu'ils prennent soin du matériel et qu'ils l'utilisent dans de bonnes conditions.

Mr le Maire et Mr RENAUDET se chargent de le rappeler aux employés.

Mr RENAUDET dit que les employés disposent également d'un nouveau karcher thermique que Mr le Maire a négocié avec l'achat de la tondeuse.

*Lame de débernage :

Mr RENAUDET rappelle que lors du dernier conseil, il avait été décidé de proposer 150 euros aux propriétaires pour racheter leur matériel.

Mr RENAUDET informe le conseil du refus des propriétaires. Ceux-ci proposent 300 euros.

Mr RENAUDET et Mr le Maire pensent que c'est quand même une bonne affaire car le travail réalisé avec la lame est de bonne qualité.

De plus, un équipement neuf coûte environ 1300 euros.

Mr RENAUDET indique que cette année, les employés ont mis seulement 200 T de cailloux au lieu de 1000 T les années précédentes.

Mr GROLLEAU pense qu'il manque des cailloux par endroit.

Mr RENAUDET précise que s'il faut en rajouter par endroit, cela sera fait.

Mr le Maire propose au conseil de voter pour ou contre l'achat de la lame à 300 euros.

Vote : Accord du conseil

Motobinette :

Mr RENAUDET signale que le petit motoculteur qui sert pour les massifs est hors service.

Il a été démonté, la transmission est cassée. L'équipement a 10 ans.

Actuellement les employés municipaux n'en ont pas besoin, il propose d'attendre septembre ou Octobre pour envisager un nouvel achat.

PATA (emploi partiel) :

Mr RENAUDET précise aux nouveaux conseillers ce qu'est le PATA (bouchage des trous des routes goudronnées) et indique que tous les ans environ 11 tonnes sont réparties sur les routes communales.

Mr RENAUDET dit qu'il faut prévoir de goudronner à la Frétière suite à la demande de Mr FAVRELIÈRE, ainsi qu'à la Poitevineière.

Il présente 3 devis :

- Entreprise Racaud : 8739.50 € HT
- Entreprise Tempereau : 10120,00 € HT
- Entreprise Colas : 8745,00 € HT

Mr RENAUDET propose de retenir l'offre de la Société RACAUD qui a fait du bon travail l'année dernière. Quant à l'entreprise TEMPEREAU, elle n'est pas équipée pour pouvoir faire le travail avec un seul chauffeur.

Accord du conseil pour retenir RACAUD.

*Curage des fossés :

Mr RENAUDET présente les devis pour la location d'une pelle et d'un camion pendant 70 heures :

- Roy TP : 18078 euros TTC
- TPF : 12480 euros TTC

Il précise que si on loue uniquement la pelle et que les employés communaux réalisent le travail, on peut gagner la moitié (235 euros par jour de location de pelle).

Dans ce cas, il faudra dégager du temps aux employés communaux (10 jours de travail environ).

*Devis de la ruelle du Pain

Mr RENAUDET indique qu'il a enfin reçu le devis de SEOLIS pour l'éclairage de la ruelle.

Le devis pour une simple borne lumineuse s'élève à 2764 euros.

Un autre devis a été demandé à l'entreprise CETP.

*Eclairage rue du Commerce :

SEOLIS nous a fait parvenir un devis de 11.127,00 euros sans explication (pose d'un mat de 8m avec 3 lanternes).

Mr RENAUDET précise que cela ne correspond pas à notre demande.

Un autre devis sera également demandé à la CETP.

*Container au stade :

Mr RENAUDET informe le conseil que Mr BOMPE du SVL l'a contacté car depuis l'installation des barrières en bois, le camion de collecte des ordures ménagères ne peut plus accéder au container. Il propose de mettre le container près des vestiaires après les stationnements vélo.

Accord du conseil.

D'autre part, Mr BOCHE signale que le camion de collecte passe sur le Vieux Pont.

Mr RENAUDET va en informer Mr BOMPE.

Mr RENAUDET dit que les pierres devaient être resserrées pour empêcher les camions et tracteurs de passer. Il propose de fixer les pierres pour que cela ne se reproduise plus.

*Terres à la Chapelle Saint Martin :

Mr le Maire explique aux nouveaux conseillers que lors du dernier mandat, 9 hectares de terre ont été achetés par la commune dans la perspective de faire un échange avec la famille GRELLIER pour avoir des terrains supplémentaires dans la zone d'activité de la Chapelle St Martin.

Les terres sont actuellement louées à Mr Laurent CHUPIN et celui-ci a demandé à la commune de refaire l'entrée du champ.

Accord du conseil pour refaire l'entrée.

*Fauchage / Plantations :

Mr RENAUDET indique que Mr MINOZA a quasiment terminé le fauchage.

Mr CHARRON a également terminé les plantations.

*Arrêt bus :

Mr RENAUDET indique qu'il a été contacté par le gestionnaire du TER qui propose de refaire la signalétique des abris bus et propose de déplacer celui de la salle de gym à l'ancien emplacement Place Saint Martin.

Le conseil n'est pas favorable car le point d'arrêt Place Saint Martin a déjà existé et s'avérait dangereux.

Mr MARY précise qu'il y a un trou sur la route devant l'école Notre-Dame. Mr RENAUDET dit qu'il a déjà demandé aux employés communaux d'intervenir, un rappel sera fait dès mardi matin.

*Signalisation

Mr MARY indique que le cabinet de Kinésithérapie a changé d'adresse et que Mme LECLEF voudrait que la signalisation soit mise à jour.

Mr RENAUDET prend note pour sa prochaine commande.

Il est également nécessaire de contacter l'Agglo2b pour faire mettre à jour les panneaux de signalisation des entreprises des Zones d'Activités.

*Lotissement le Pinier :

Mr RENAUDET indique que les travaux de viabilisation sont commencés mais que le travail de la semaine dernière n'est pas de bonne qualité en raison des conditions météo et des pluies abondantes. Une réunion de chantier est prévue chaque mercredi matin pour suivre l'avancement.

*Jury des maisons fleuries :

Mr RENAUDET signale qu'habituellement le jury est constitué de personnes extérieures au conseil municipal. Il demande si on reconduit le fonctionnement ou non.

Les membres des précédentes éditions sont : Mme G. VERGNAUD, Mme K. GATARD, Mme P. TURPEAU, Mme Suzanne FRADIN, et Mr S. NOEL, celui-ci ayant démissionné.

Mr RENAUDET rappelle que lors du dernier conseil, il a été décidé que Mme BOUVIER remplacerait Mme TURPEAU.

Mr RENAUDET propose de recontacter l'ancienne équipe pour savoir si les personnes désirent s'investir à nouveau.

*Balayage des rues :

Un devis a été demandé à l'entreprise JV GROUP basée à la Maucarrière.

Prix : 2047,50 € pour 4 passages par an.

Mr MARY dit que pour que le balayage soit efficace, il faut que les employés communaux interviennent en amont pour décoller les adhérences.

Mme PUYJALON préférerait que ce point soit discuté en commission auparavant.

Accord du conseil pour mettre le sujet à l'ordre du jour après étude de la commission.

2.3.ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

* Assemblées générales :

Mme TURPEAU dit qu'elle a participé à 2 Assemblées générales :

. Familles rurales Chiché :

.budget 88000 euros, déficit : 1865 euros toutes activités confondues

. Familles Rurales départementales :

.Présence de la MSA, de 2 vice-présidents de l'Agglo2b (Mme SECHET, et Mme CHARGY).

.Présentation très intéressante.

.Familles Rurales départementales regroupe 39 associations en Deux-Sèvres, dont 27 font partie du territoire de l'Agglo2b. en Deux-Sèvres. Cela représente 400 bénévoles.

. DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) :

Mme TURPEAU précise qu'actuellement Famille Rurale départementale a une personne en formation sur le secteur, peut-être pourra-t-on y faire appel pour le foyer des jeunes.

*Nouveaux rythmes scolaires :

Mme TURPEAU indique que le Comité pilotage s'est réuni le 21 mai dernier suite à l'assouplissement annoncé par le gouvernement.

A l'issue de cette réunion, en accord avec les Directrices d'école et les délégués de parents d'élèves, le Comité de pilotage avait choisi d'organiser les temps d'A.P.S. les vendredis après-midi de 13 h 30 à 16 h 30. Cette solution était possible selon le décret.

En effet, cette organisation permettait :

- d'offrir un panel d'activités plus varié aux enfants car la plage de 3 heures permettra de déplacer les enfants vers les équipements intercommunaux (bibliothèque, salle de sport, salle de gym...) et permettra également de mettre en place des activités de découverte ou bricolage qui nécessitent des temps de réalisation plus importants
- de faciliter l'intervention d'associations communales auprès des enfants afin de leur faire découvrir leurs activités sportives ou culturelles

- d'associer les enfants des 2 écoles pour les activités
- d'alléger la dernière journée d'école des enfants chaque semaine
- de faciliter le recrutement du personnel qualifié

Cependant, Mr le Maire a vu Mme SECHET qui a désapprouvé et nous a incités à revoir notre proposition.

En parallèle, Mme TURPEAU dit que Mr le Maire a reçu un mail de Mr TIQUET, Inspecteur Académique, qui précise qu'il refuserait la globalisation des APS sur 3 heures, a fortiori si ces APS sont placées le vendredi après-midi pour les raisons suivantes :

- Cela allonge les journées de classe des élèves
- Cela raccourcit la semaine à l'excès pour les enseignants

Suite à cela, il y a eu une réunion extraordinaire du conseil d'école le 27 Mai afin de reconsidérer notre proposition (présence de Mr le Maire, D.BOUSSARD, F.MARY, P.TURPEAU, Me PETIT, 4 enseignants, 4 parents titulaires + 4 suppléants).

Après concertation du conseil d'école, des directrices des 2 écoles et de la présidente de l'OGEC, Mme ROBIN, il est décidé de proposer l'organisation suivante :

- Mise en place des Activités Périscolaires (A.P.S.) les mardis et vendredi après-midi de 15 h à 16 h 30, les élèves des deux écoles devant être regroupés.

Mme SECHET a été contactée et est satisfaite de ce nouveau choix.

Le Conseil d'école Henri Dès a donc voté et approuvé cette organisation.

Mr le Maire explique au conseil qu'il faut qu'il se prononce pour ou contre cette dernière proposition, le projet d'organisation devant être transmis à l'académie pour le 6 Juin.

Monsieur le Maire invite donc le conseil à voter pour ou contre cette solution et rappelle le coût pour la collectivité d'environ 30000 euros/an (subvention 10000 euros).

Mr GROLLEAU demande si la garderie du mercredi midi est à la charge de la commune.

Mme TURPEAU et Mr le Maire disent que cela sera à discuter avec l'Agglo, cela pourrait être à la charge de l'Agglo au même titre que la garderie du matin.

Mme TALBOT-FRADIN pense que cela est à la charge de la commune.

M.MARY demande si le personnel est prévu. Mme TURPEAU dit que tant que les rythmes n'étaient pas définis, on ne pouvait pas organiser les horaires du personnel. Toutefois, le personnel disponible est d'accord pour s'investir a été recensé. Il faut maintenant travailler sur les emplois du temps de chacun en fonction du nombre d'enfants à accueillir.

A ce sujet, Mme TURPEAU précise qu'une réunion publique est prévue le 12 Juin prochain pour les parents d'élèves afin de leur expliquer l'organisation retenue et permettre aux familles de s'inscrire aux A.P.S..

Mme TURPEAU indique que le comité de Pilotage des rythmes scolaires se réunit à nouveau jeudi 5 Juin à 20 h 00.

Mr le Maire propose que l'on passe au vote.

Vote : 1 Contre, 1 Abstention, 17 Pour

*Conseil des jeunes :

Mme TURPEAU avait prévu une réunion du conseil des jeunes le 6 Juin prochain. Toutefois en raison de l'urgence à régler le problème des rythmes scolaires, les jeunes n'ayant pas été convoqués pour le 6 Juin, elle propose qu'une nouvelle date soit fixée.

Après concertation, la prochaine réunion du conseil des jeunes est fixée au : samedi 28 Juin à 11h.

2.4.VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

La commission s'est réunie le 21 Mai.

***14 Juillet** :

Mme PICHERIT fait le point de l'organisation du 14 Juillet, le programme étant le suivant :

. 19 h 00 : Apéritif offert par la commune

Pique-Nique

Animation à l'initiative des personnes présentes

. 23 h 00 : Feu d'artifice

Pour l'organisation de la buvette, les associations ont été sollicitées. A ce jour, l'U.N.C. a dit qu'elle était prête à s'investir seule ou avec l'aide de d'autres associations.

Mme PICHERIT indique que les stands de Pierrefitte ont été réservés et que la traditionnelle distribution de bonbons et bracelets aura lieu.

Concernant l'animation, l'idée de départ était de mettre juste une sono pour une musique de fond, mais la commission a reçu une proposition d'animation de Mr Patrick BOUVIER.

Mme BOUVIER quitte la salle du conseil.

Le devis de Mr BOUVIER est présenté au conseil. Prix : 441 EUROS pour le tour de chant et la mise à disposition du matériel (sono).

Mme PICHERIT précise que l'année dernière l'animation proposée par Mr Pascal MORIN a coûté seulement 100 euros.

Mr CHOLOUX dit que cela peut amener du monde, on a quelqu'un qui se propose de faire une animation, pourquoi ne pas en profiter.

Mr RENAUDET dit que si on décide de valider l'offre de Mr BOUVIER, il faudra faire de la publicité.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer pour ou contre l'animation de Mr BOUVIER.

Vote : Pour : 13 ; Abstentions : 5 ; Contre : 0

Mr GOYEAU précise qu'il y a un autre groupe sur Chiché, peut-être serait-il judicieux de leur proposer s'ils souhaitent animer une prochaine édition.

Retour de Mme BOUVIER.

***Journées du patrimoine** :

Mme PICHERIT rappelle qu'elles auront lieu les 20 et 21 septembre prochain.

Il est prévu d'organiser une randonnée vers la Chapelle de la Poraire que Mr et Mme DE CANECAUDE viennent de faire rénover.

La Commission propose qu'une inauguration officielle de la Chapelle de la Poraire soit organisée le vendredi 19 septembre.

Mr MARY indique que Mr et Mme DE CANECAUDE sont d'accord et que leur seule inquiétude se situe au niveau du sol qui n'est pas terminé et qui peut poser problème pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Mr MARY confirme qu'il reste le sol et les vitraux à rénover. Pour le reste, la restauration est de grande qualité avec éclairage et explication des fresques murales.

*Demande des Associations chichéennes :

Tennis de table :

Mr le Maire rappelle que l'association avait demandé la prise en charge d'une table de ping-pong homologuée en fin d'année 2013. Le conseil avait répondu qu'il attendait le vote du budget pour se prononcer. L'association a donc décidé de financer elle-même la table (500 euros).

Courant Avril, l'association a fait une nouvelle demande d'aide financière à la commune pour l'achat de séparateurs afin que deux associations sportives puissent s'entraîner en même temps. 2 devis de séparateurs ont été présentés : un de 1110 euros TTC, l'autre de 807 euros TTC.

Mr le Maire fait remarquer que l'Association Tennis de Table de Chiché est une jeune association qui progresse bien. Par conséquent, Mr le Maire propose d'acheter les séparateurs et de subventionner la table à hauteur de 300 euros.

Mme TALBOT-FRADIN dit qu'elle ne participera pas au vote son mari faisant partie de l'association.

Vote du conseil : Accord du conseil pour la subvention exceptionnelle de 300 euros et l'achat des séparateurs.

Union des Commerçants et Artisans :

Mr le Maire a reçu une demande de 500 euros de subvention exceptionnelle de l'UCA.

L'UCA motive sa demande par le fait que :

- le budget des agendas devient trop lourd (difficulté à trouver de nouveaux annonceurs, nombre d'exemplaires en augmentation, qualité d'édition coûteuse).
- diminution des recettes des buvettes du week-end commercial

Mr le Maire rappelle l'historique de l'agenda : avant la commune gérait la diffusion de l'agenda et cela ne coûtait rien à la commune. Il y a quelques années, c'est l'UCA qui s'est proposé de le reprendre à son compte.

Mr le Maire propose de leur accorder une subvention exceptionnelle de 300 euros.

Vote du conseil : Pour : 15 ; Abstentions : 4

Association Multisports Loisirs :

Mme PICHERIT rappelle que l'association demandait l'achat d'une Armoire de rangement.

Accord du conseil.

Association Stock Cars le Tallud de Chiché

Mr le Maire indique qu'il a rencontré les responsables de l'association qui regroupe une quarantaine de licenciés.

Mr le Maire précise que cette année, ils organisent une manifestation sur 2 jours, les 19 et 20 juillet.

Le budget de l'association pour ce week-end s'élève à 50.000 euros, un budget prévisionnel a été fourni à la Mairie.

Mr le Maire rappelle que la manifestation ayant lieu sur le terrain communal de Chantegros qui n'est pas équipé de sanitaires, ni d'électricité, habituellement la commune prend en charge la location des toilettes et des groupes électrogènes.

La commune a précisé à l'association qu'elle désirait que ce soit des toilettes sèches.

Mr le Maire fait le point du coût :

- . 3 groupes électrogènes (2 à 450 € et un de secours à 100 €) : 1000 €
- . toilettes sèches : environ 300 €
- . Chalets : 180 €

Cette année, l'association a décidé de tirer un feu d'artifice.

L'association demande une subvention exceptionnelle de 2000 euros à la commune. Ils argumentent en disant qu'ils n'ont jamais rien demandé à la commune.

Certains membres du conseil pensent que l'association pourrait également demander une subvention à la commune du Tallud car l'association regroupe les 2 communes.

F.MARY précise que l'association achète tout à la supérette, cela fait donc marcher le commerce.

Mme ROBIN pense que cela fait connaître Chiché.

Mr RENAUDET fait remarquer qu'un gros travail a été fait sur le terrain de Chantegros et que l'association a financé seule. Mr le Maire confirme qu'il est en possession des factures correspondantes.

Mr le Maire, après avoir cumulé ce que coûterait la manifestation à la commune (aide matérielle + Subvention = 3500 euros), demande au conseil de se prononcer :

Vote du conseil :

Contre : 1

Abstentions : 6

Pour : 12

Les Amis du Théâtre :

Mr le Maire donne lecture d'un courrier des Amis du Théâtre qui rappelle la demande de prise en charge d'un réfrigérateur et qui sollicite une visite des locaux du théâtre avec les élus.

Mr le Maire propose à la commission de les rencontrer et d'en reparler au prochain conseil.

Pour conclure, Mme PICHERIT rappelle que mercredi 4 Juin à 20 h 30, elle rencontre les associations utilisatrices de la salle multisports pour établir le planning d'occupation à compter de septembre 2014.

2.5. COMMUNICATION – INFORMATION :

* Vivre à Chiché :

La réunion de la commission est fixée le mardi 10 juin à 18 h 30.

Mr le Maire propose de mettre la photo du nouveau conseil en 1^{ère} page et la photo de la mairie éclairée la nuit en dernière page.

Mr le Maire informe le conseil de la demande de l'Association « Pour la Protection des bois d'Amailloux », association qui n'a pas son siège sur Chiché. Celle-ci souhaite faire paraître un article dans le Vivre à Chiché. Il demande l'avis du conseil.

Mr MARY rappelle le principe qui était que seules des associations de Chiché pouvaient mettre des articles. Mr MARY propose que le conseil vote à bulletin secret pour ou contre l'insertion de la dite association.

Vote à bulletin secret du conseil :

Pour l'insertion : 1

Contre l'insertion : 15

Vote Blanc : 3

* Subventions de l'état pour 2014 :

Mr le Maire informe le conseil du montant des dotations que va percevoir la commune pour 2014 et fait un comparatif avec 2013

	Inscrit au budget 2014	Attribution 2014	Reçu en 2013	Différence 2013/2014
D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement)	221 065,00 €	221 065,00 €	229 375,00 €	-8 310,00 €
D.S.R. (Dotation de Solidarité Rurale)	35 000,00 €	41 278,00 €	40 347,00 €	931,00 €
D.N.P. (Dotation Nationale de Péréquation)	0,00 €	5 851,00 €	4 876,00 €	975,00 €
TOTAL	256 065,00 €	268 194,00 €	274 598,00 €	-6 404,00 €

* Jury d'assises

Mr le Maire informe que le tirage au jury d'assise a eu lieu ce jour. Sur le canton 54 personnes ont été tirées au sort dont 12 de Chiché. Mr le Maire donne la liste de Chichéens tirés au sort.

* Conseil extraordinaire le 20 Juin à 20 h 30 :

Mr le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de faire une réunion de conseil extraordinaire le vendredi 20 Juin. Ce jour là, tous les conseils municipaux de France doivent se réunir pour désigner les électeurs pour les sénatoriales qui doivent avoir lieu le dimanche 28 Septembre 2014. Le conseil municipal de Chiché doit désigner 5 personnes parmi ses membres pour faire partie des grands électeurs chargés d'élire les sénateurs.

* Urbanisme :

Mr le Maire informe le conseil du courrier d'un habitant de Chiché qui se plaint de l'implantation d'un abri camping-car en face sa maison. Il s'agit de Mr Jacky MORIN, route de Clessé. Mr le Maire dit qu'il ne peut rien faire car les documents d'urbanisme sont instruits par la DDT et la construction incriminée par Mr MORIN respecte le PLU, donc elle est autorisée.

* Assemblées générales :

Mr le Maire rappelle les deux assemblées générales départementales qui ont eu lieu les 22 et 23 Mai à Chiché :

- Assemblée Générale de Familles Rurales Départementales le 22 mai
- Assemblée départementale des pêcheurs le 23 mai

* Mariage : Mr le Maire informe le conseil qu'il y a 13 mariages prévus à Chiché en 2014.

3.AMENAGEMENT CARREFOUR GIRATOIRE : AVENANT N° 1, ANNULATION DELIBERATION 52-2013

Mr le Maire explique au conseil que fin 2013, la DIRCO a demandé à la commune de prouver l'utilité d'un rond point RN/RD. Pour cela il a été nécessaire de faire un avenant au marché passé avec la Sté Pierres et Eau pour faire réaliser l'étude supplémentaire.

Une délibération a été prise en ce sens fin 2013, mais Mr le Maire explique qu'il faut la reprendre car l'avenant présenté ne tenait pas compte du rabais commercial de 3 % consenti par Pierres et Eau.

Le conseil donne tous pouvoirs au Maire à l'effet de reprendre la délibération.

4.DELIBERATION VENTE TONDEUSE KUBOTA

Mr le Maire rappelle au conseil qu'il été décidé de remplacer la tondeuse de marque KUBOTA et que l'entreprise POITOU MOTOCULTURE, retenue après la consultation, a fait une offre de reprise de 7 000 € HT, 8400 € TTC pour notre ancien modèle.

Mr le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour valider la reprise.

Après délibération, le Conseil municipal accepte l'offre de reprise et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5.DECISIONS MODIFICATIVES : BUDGET PHOTOVOLTAIQUE ET BUDGET LOTISSEMENT

Budget photovoltaïque :

Mr le Maire explique au conseil que, sur l'exercice 2013, quatre factures ont été mandatées en faisant apparaître le montant toutes taxes comprises (TTC). Les écritures ont été passées sur l'exercice 2014 afin de régulariser la TVA car le budget est en hors taxe. Il y a donc lieu de rectifier budgétairement.

FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
77	773	Annulation mandats sur exercice antérieur	2 611,75
TOTAL			2 611,75

FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
011	6068	Autre matières et fournitures	46,05
011	6226	Honoraires	897,00
011	6231	Annonces et insertions	1 668.70
TOTAL			2 611,75

Après délibération, le Conseil municipal accepte les modifications budgétaires proposées.

Budget Lotissement :

Mr le Maire explique au conseil que la Trésorerie a averti que sur le budget lotissement un compte n'avait pas été affecté au bon chapitre. Il y a donc lieu de rectifier.

FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
71	7133	Variation des encours de production	- 478 857,57
42	7133	Variation des encours de production	478 857,57

Après délibération, le Conseil municipal accepte les modifications budgétaires proposées.

6.ARRETE FIXANT LES LIMITES DE L'AGGLOMERATION DE CHICHE SUR LA RD177

Mr le Maire explique aux conseillers que le service Direction des Routes du Conseil Général a rédigé de nouveaux arrêtés fixant les limites de l'agglomération de Chiché sur la Route départementale RD 177 et qu'il nous demande de les signer.

Mr le Maire précise que les limites de l'agglomération ne sont pas modifiées mais qu'il s'agit simplement d'une uniformisation de leurs arrêtés.

Accord du conseil pour signer les arrêtés.

7.VILLES ET VILLAGES FLEURIS : COMPTE RENDU DE LA VISITE DU JURY REGIONAL

Mr le Maire rappelle que Chiché a une fleur. Suite au passage du jury en 2013, la 1^{ère} fleur est confirmée. Le jury a adressé son compte-rendu à la commune. Mr le Maire fait lecture des observations du jury :

Le jury régional a apprécié :

- la qualité du travail du jardinier, passionné, qui hiérarchise les espaces de fleurissement et est attentif aux conseils extérieurs ainsi que l'implication des élus dans la mise en valeur des espaces publics
- la restauration du patrimoine communal
- le fleurissement très fourni dans le bourg à base principalement d'annuelles et la maîtrise des choix horticoles
- les productions réalisées en interne, l'introduction de vivaces dans les lotissements et la ZAC

Cependant, le jury invite la commune à poursuivre ses efforts sur les points suivants :

- veiller à limiter le nombre de jardinières
- enherber le mail situé à côté de la fontaine sur le côté de mairie pour apporter une touche de verdure dans le centre-bourg et inciter les regards des passants
- privilégier un massif arbustif en pleine terre à côté des sanitaires publics plutôt que des suspensions et jardinières
- faire évoluer progressivement les choix horticoles pour utiliser plus de plantes bisannuelles, vivaces, arbustes, couvre-sol
- favoriser la concertation entre les jardiniers et les sensibiliser à la notion de gestion différenciée en insistant par exemple sur les jeux de hauteurs de coupe, sur l'engazonnement des trottoirs.
- encourager la réalisation d'un plan de gestion des espaces après avoir finalisé le recensement des points de fleurissement et l'ensemble des espaces publics où des interventions techniques sont nécessaires.

Mr le Maire conclut en disant que le jury repassera en 2016 afin de contrôler l'application des préconisations.

8.DEMANDE DE MME FENNETEAU

Mr le Maire rappelle la demande de Mme FENNETEAU, productrice de fromages de chèvre, qui désire vendre sa production sur la place St Martin le mardi matin.

La demande a déjà fait l'objet de débats et la décision avait été reportée.

Mr le Maire précise qu'il avait été question de lui proposer de venir le jeudi matin au lieu du mardi matin pour ne pas faire de concurrence à la Supérette.

Accord unanime du conseil pour lui proposer le jeudi.

9.REGLEMENT INTERIEUR

A remettre à l'ordre du jour.

10.ORGANISATIONS SPORTIVES

Mr le Maire informe le conseil du passage sur la commune de deux manifestations sportives organisées par :

- * TUAR Automobile Club le 22 Juin,
- *TACOT-Club Bressuirais le 28 Juin

11.Association JBFA (Joseph Berger Fidèle en Afrique): demande de siège social à la Mairie

Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de l'association JBFA. Il donne lecture du courrier qui explique le but de leur association.

Mr le Maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour que le siège social de l'association soit la Mairie de Chiché.

Accord du conseil.

12. QUESTIONS DIVERSES

Mr GROLLEAU fait part au conseil du contenu de la dernière réunion du SIEDS à laquelle il a participé. Le but de la réunion était de former les commissions. Les indemnités demandées par les commissions étant très élevées, les participants n'ont pas voté les budgets. La prochaine réunion est prévue le 16 juin.

Mr RENAUDET dit qu'il serait bien de recevoir les personnes ayant donné les charrettes à la commune pour les remercier. Le conseil est d'accord.

Mr BOUSSARD demande où en est l'élaboration du nouveau logo de la commune et si celui-ci paraîtra sur la prochaine édition du Vivre à Chiché. Mr le Maire répond que cela fait l'objet de l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission Communication et que la décision ne sera pas prise pour apparaître sur le prochain bulletin municipal.